



Le jeudi 8 décembre 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 2 décembre 2016 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCO, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Alexandre MEZIERE, Riquier WILLOQUET,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle PETIT (à Mme Christiane DECANter-CAULLET), M. Jean-Max LEFEBVRE (à M. Pierre BOURGOIS), M. Eric DESREUMAUX (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), M. Dominique SERGENT (à M. Alexandre MEZIERE), Mme Dong NGUYEN (à M. Riquier WILLOQUET), Mme Aurélie VERNIER (à M. Patrick DELEBARRE)

Absentes : Mme Martine FOULON, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N° 16-4-11

Intercommunalité

Métropole Européenne de Lille

Contrôle de la Chambre Régionale des
Comptes (CRC)

Présentation du rapport

Rapport de M. le Maire,

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a rendu son rapport d'observations définitives consacré à la gestion des ressources humaines de la Métropole Européenne de Lille.

Ce rapport a été transmis au Président de la MEL qui l'a présenté à l'organe délibérant. Dès lors, la CRC est amenée à l'adresser aux maires de toutes les communes membres de l'établissement public afin qu'elles en prennent connaissance.

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport et en a débattu. Il salue les efforts fournis par la MEL en matière de maîtrise de ses effectifs et a bien noté les améliorations en cours relatives notamment à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il se félicite de la politique de mutualisation menée depuis plusieurs années maintenant et qui permet des gains de personnel profitables à la fois à la métropole et aux communes.

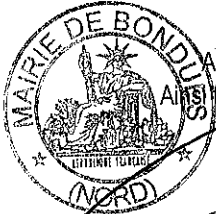
La loi MAPTAM a eu pour conséquence d'augmenter de manière significative les compétences exercées par la MEL. Le conseil municipal l'encourage donc à définir de manière très précise les effectifs nécessaires pour absorber ses nouvelles missions afin de ne pas multiplier les emplois publics et, au contraire, à se donner comme objectif de profiter des regroupements en cours pour limiter effectifs et masse salariale.



Avec la baisse des dotations de l'Etat, les communes de la métropole sont fortement contraintes à maîtriser leurs dépenses de personnel. Alors même que les services de proximité qu'elles rendent nécessitent souvent de nombreux agents (crèches, restauration scolaire, etc.) et que le budget dédié aux ressources humaines dépasse fréquemment 50 % de leurs dépenses courantes, elles veillent à « faire mieux avec moins ».

Il paraît donc souhaitable au conseil municipal qu'un même état d'esprit anime les décisions de la MEL en matière de gestion des ressources humaines en interne comme en gestion déléguée.

Travaux préparatoires
CA du 22 novembre 2016
Commission Générale du 30 novembre 2016



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire